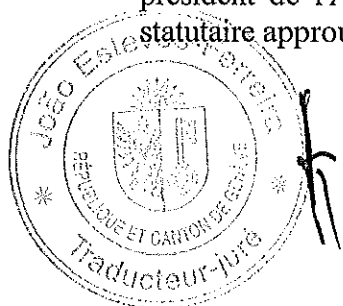


PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

AUTORISATION D'UN REPRESENTANT INTERNATIONAL

Réunie le 2025, à 15h00min au siège de l'Associação Itajaíense Amigos da Criança, sis Rua São Benedito, n.º- 106, quartier Ressacada, commune de Itajaí, état de Santa Catarina, CEP 88302460, selon Avis de convocation publié par affichage et sur les réseaux sociaux de l'institution le 28 décembre 2024, avec l'ordre du jour suivant: délibération sur l'autorisation d'un représentant international. Comme prévu dans l'avis de convocation, l'on a procédé au premier appel à 15h00min, avec un quorum de 13 (treize) membres présents, et un deuxième appel à 15h15min, avec un quorum de 27 (vingt-sept) membres présents, ce qui a été considéré suffisant pour la tenue et la délibération de l'assemblée. Le président de l'assemblée, *Alvacir Paulo da Silva, brésilien, marié, né le 25 septembre 1969, retraité, titulaire de la carte d'identité RG n° 2.298.409 et inscrit au CPF sous n° 836.401.198-87, résidant et domicilié à Rua São Benedito, n° 106, quartier Ressacada, Itajaí/SC, CEP 88302- 160, et la secrétaire de l'assemblée **TABATA CRISTINA DA SILVA**, brésilienne, divorcée, 02/11/2000, étudiante, RG 6674789, CPF 096.729.999-33, résidente et domiciliée à AV Vereador Abranhão João Francisco, 31, Ressacada, Itajaí/SC, CEP88.302-100. L'on a immédiatement procédé à la lecture de l'avis de convocation et à la lecture des statuts. En poursuivant les travaux, l'on est passé à l'analyse de l'ordre du jour, qui portait la déclaration que M. **Marcelo Schaufert Portela Gonçalves**, brésilien, né le 21 février 1972, célibataire, journaliste, titulaire du CPF **122.950.828-70* et du RG *2.581.566*, résidant à l'adresse Rua Henrique Vigarini, 20 / Barra do Rio - Itajaí, cep: 88305-555, est autorisé à représenter officiellement ladite entité au niveau international. En particulier, M. Marcelo Schaufert Portela Gonçalves est autorisé à: 1. Représenter l'association Amigos da Criança auprès des *Nations Unies* et autres institutions internationales, y compris sans s'y limiter les organes sis à Genève, Suisse, et à New York, Etats-Unis d'Amérique. 2. Agir auprès du *Conseil économique et social de l'ONU* (ECOSOC), ainsi que de tous autres organes ou conseils des Nations Unies, en faisant la promotion des intérêts de l'association 3. Effectuer des opérations bancaires, y compris l'*ouverture et clôture de comptes bancaires* au nom de l'association auprès de toute banque nécessaire, à l'étranger. 4. Promouvoir et mener la procédure d'*ouverture d'une filiale* de l'Associação Itajaíense Amigos da Criança en ville de *Genève, Suisse*, en représentant tous les intérêts légaux, administratifs et financiers correspondants. Cette autorisation est établie avec pleins pouvoirs et demeure valable tant qu'il n'y aura pas eu de déclaration contraire de la part de l'Associação Itajaíense Amigos da Criança. A l'unanimité des 27 (vingt-sept) membres présents, sans votes contre ni abstentions, l'on est passé au deuxième point de l'ordre du jour, troisième modification statutaire de l'article 2 paragraphe 14 où, par faute de frappe, l'on n'a pas achevé complètement le paragraphe et l'exclusion du paragraphe 16, qui est devenu le paragraphe 15 car le paragraphe 16 ne figurait pas dans le dernier avis de convocation de la deuxième modification statutaire; cela étant et avec les votes favorables de tous le membres présents, les modifications pertinentes ont été effectuées; après cela, lecture a été faite à tous les membres et les points ont été mis en appréciation. Les 27 (vingt-sept) membres présents, sans votes contre ni abstentions. Une fois les délibérations achevées, monsieur le président de l'Assemblée, M. *Alvacir Paulo da Silva*, a déclaré la troisième modification statutaire approuvée par les membres présents, conformément à la législation applicable. L'ordre



du jour étant épuisé, le président de l'Assemblée, M. Alvacir Paulo da Silva, et moi, **TABATA CRISTINA DA SILVA**, nommée secrétaire de cette Assemblée, avons dressé et signé le présent procès-verbal, qui sera dûment enregistré, conformément aux dispositions légales.

[signature illisible]
Guilherme Aleandro Campestrini

Avocat – OAB/SC 40046

[signature illisible]
Alvacir Paulo da Silva

Président de l'Assemblée

[signature illisible]
Tabata Cristina da Silva
Secrétaire de l'Assemblée

Etat de Santa Catarina
OFFICE DE L'ETAT CIVIL DES PERSONNES PHYSIQUES ET DES INTERDICTIONS
Saulo Liberato Heusi – Officier
Rua Olimpio Miranda Junior, 168, Centro Empresarial Arnaldo Heusi, Cenrte, Itajaí
- SC, 88301-080 – (47) 3348-10'09 – of.heusi@terra.com.br
ANNOTATION AU REGISTRE D'UNE PERSONNE MORALE
Dossier : 014554 Date: 04/02/2025 Livre: 0021 Feuille: 124
Registre : 015348 Date: 04/02/2025 Livre: A-106 Feuille: 223
Registre origine : 007185 Date: 14/10/2011 Livre: A-062 Feuille: 282
Qualité : Intégral | Nature : 3^e modification statutaire et procès-verbal d'Assemblée générale
extraordinaire de l'Associação Itajaíense Amigos das
Présenté par: Alvacir Paulo da Silva
Emoluments : Annotation: Exempté, FRJ: Exempté. Exempté. Archivage : Exempté
Timbre numérique de contrôle du type Exempté – HJC30374-DKTG
Contrôlez les données de l'acte sur <http://selo.tjse.jus.br/> [code QR]
Dont acte, Itajaí, le 04 février 2025
[signature illisible]
Julliana Laís Pinto – Greffière autorisée

[légalisation de signature]

[apostille]

TRADUCTION CERTIFIEE CONFORME

